

DEPARTEMENT DU DOUBS
COMMUNE DE BANNANS

PROCES VERBAL DES DEBATS ET DECISIONS DE
LA SEANCE N° 2 DU CONSEIL MUNICIPAL 2026 - 2032
DU MARDI 5 MAI 2026 A 19H00

Date de la convocation : 29/04/2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq mai à 19h00, le Conseil Municipal de BANNANS, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence du maire, Monsieur Louis GIROD.

Présents : M. Louis GIROD, Maire

M. Laurent CLAUDET, Mme Pascale FAIGNEZ, M. Fabien VIEILLE-MECET, Adjoint
M^{mes} Élise BOILLIN, Chantal GUIGNARD, Nathalie MONTROYA, Véronique CHAPUIS,
Et MM. Sébastien GOGUEY, Adrien PHILIPPE, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Mme Élise BOILLIN

Ordre du jour de la séance n° 2 :

- 1. Approbation du compte rendu de la séance n° 1 du 21 mars 2026.**
- 2. Administration générale et infos CFD.**
 - Représentants aux organismes extérieurs : les 3 ASA, Copil Natura 2000
 - Désignation des membres à la CCID et commission d'appel d'offres
 - Visite des infrastructures eau et assainissement le 4 juin à 18h.
 - Visite des sites naturels de la CFD le 09 juillet à 18h.
- 3. Bâtiments publics et patrimoine.**
 - Salle des associations : Conditions à revoir ?
 - Maison Comte : Reprise de contact avec une agence immobilière.
- 4. Église et cimetière.**
 - Pateu Robert : Diagnostics charpente et maçonnerie.
- 5. Jeunesse, sports, vie associative.**
 - Randonnée 2026 des fruitières à Comté le 10 mai.
 - Fête des mères et des femmes le 30 mai.
 - Subventions aux associations
- 6. Voirie.**
 - Programme de réfection de rues et routes
- 7. Agriculture, Bois et forêts.**
 - SAFER / Infos sur des baux

8. Divers.

- Incivilités : Mise en place d'une caméra ?
- Demande d'achat d'une parcelle
- Club de l'amitié Bulle / Bannans.
- Motion pour le maintien du SYDED

Procès-Verbal :

1. Approbation du compte rendu de la séance n° 1 du 21 mars 2026.

Sans opposition ni commentaire, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2. Administration générale et infos CFD.

- Représentants aux organismes extérieurs : les 3 ASA, Copil Natura 2000
Délibérations [DCM_20260505_02](#), [DCM_20260505_03](#), [DCM_20260505_04](#)

Le Maire rappelle que la commune est représentée dans 3 ASA (Assoc. Syndicales Autorisées) soit : Les Loutons et renardières, Combe drue et La Rivière Drugeon.

M. Laurent Claudet qui était jusqu'alors le représentant communal, se propose pour ce nouveau mandat.

De même, M. Claudet qui est le responsable de la commission communale « environnement, milieux naturels » propose de représenter la commune au sein du Copil Natura 2000.

À l'unanimité, ces 2 nominations sont approuvées par le conseil municipal.

- Désignation des commissaires à la CCID et membres à la commission d'appel d'offres.
 - ❖ Désignation des membres à la CCID.

Le Maire précise que selon l'article 1650 du Code Général des Impôts, les collectivités ont l'obligation de faire parvenir à l'administration fiscale une liste de propositions de commissaires en nom double. Ainsi, pour une commune de moins de 2000 habitants, cette liste de proposition doit contenir obligatoirement 12 noms de commissaires titulaires potentiels et 12 noms de commissaires suppléants potentiels.

Au final, et après un « tri » effectué par la DDFIP, la CCID sera bien composée :

- du maire, président de la commission ;
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

Après discussion, il est décidé de proposer les noms de l'ensemble du conseil (hors maire).

La liste est donc constituée de 9 noms auxquels sont ajoutés les 3 noms suivants :

Mme Jennifer BRESSAND, M. François PETITE et M. André POURNY.

Concernant les 12 suppléants, nous allons rechercher des personnes qui acceptent de figurer sur la liste.

- ❖ Désignation des membres à la commission d'appel d'offres.
[Délibération DCM_20260505_06](#)

Titulaires : MM. Fabien VIEILLE-MECET, Laurent CLAUDET et Sébastien GOGUEY.

Suppléantes : Mmes Véronique CHAPUIS, Pascale FAIGNEZ et Élise BOILLIN.

- Visite des infrastructures eau et assainissement le 4/06 à 18h.
- Visite sites naturels de la CFD le 9/07 à 18h.

Ces visites sont organisées par la CFD à l'attention des élus de la com-com.

3. Bâtiments publics et patrimoine.

- Salle des associations : Conditions à revoir ?

Lorsque la salle est réservée pour 2 jours, les clés sont remises le vendredi à partir de 16h et sont rendues le lundi à 17h soit en théorie, 3 jours de location au total.

En réalité, il convient de préciser que l'utilisation de la salle se fait uniquement le samedi soir et éventuellement le dimanche à midi.

- Maison Comte : Reprise de contact avec une agence immobilière.

[Délibération DCM_20260505_09](#)

Suite à l'abandon du projet de M. Sylejmani, le maire annonce avoir relancé l'agence Laforêt pour trouver un acquéreur.

4. Église et cimetière.

Pateu Robert : Diagnostics charpente et maçonnerie.

L'entreprise nous a envoyé un rapport très détaillé qu'il convient d'analyser avant une reprise de contacts pour identifier les causes et les traitements des traces d'humidité dans l'église.

5. Jeunesse, sports, vie associative.

- Randonnée 2026 des fruitières à Comté le 10 mai.

La météo nous annonce un dimanche maussade. Espérons qu'il fasse un peu meilleur que les prévisions. Ce qui est sûr, c'est que le comité des fêtes a beaucoup œuvré pour la bonne organisation de cette manifestation qui se déroulera dimanche 10 mai pour la 1^{ère} fois à Bannans.

- Fête des mères et des femmes le 30 mai.

La commission dédiée travaille sur le sujet.

- Subventions aux associations → Voir le tableau joint.

[Délibération DCM_20260505_08](#)

Concernant le club Val du Drugeon, il s'agit du nouveau club de football en reconstruction, à la suite des discordes connues lors de la fusion avec Arche FC. Le siège du Val du Drugeon foot est au stade Raymond Pourny. Les dirigeants actuels ont présenté leur projet de développement. Le conseil souhaite qu'une ou plusieurs activités sportives soient maintenues sur le site historique du terrain de sport de Bulle-Bannans, notamment pour les jeunes de nos deux villages (et alentours). En adéquation avec la commune de Bulle il sera versé une subvention de 1400 € annuelle /commune (les frais de fonctionnement sont à la charge de l'association). Les deux communes souhaitent soutenir la continuité du club historique, ce avec les évolutions diverses.

Cette subvention sera séquencée dans le temps pour veiller de fonctionnement de cette association.

Pour rappel la subvention 2025 n'avait pas été versée à Arche FC.

6. Voirie.

- Programme de réfection de rues et routes.

L'entreprise Vermot nous a fait parvenir 2 devis :

L'un qui concerne l'entretien de voirie de plusieurs rues et routes pour un montant de 5.104€ HT

Le second concerne le chemin des Prés : un chantier plus conséquent d'un montant de 36.431€ HT

À l'unanimité des présents, ces 2 devis sont acceptés.

- Ajout de numéros de rue.

[Délibération DCM_20260505_01](#)

À la demande des Monts de Joux qui rencontre des difficultés liées à 3 entités différentes qui ont la même adresse postale, à savoir le n° 36 rue Laurent Troutet, il est nécessaire de créer 2 numéros de rue à savoir : Le n° 38 pour le pavillon propriété des Monts de Joux loué à M. Remini.
Le n° 40 pour le site UCHP.

Nous profitons de cette création pour créer le n° 6 de la rue des Tourbières pour le pavillon de M. Guyat Luca, en cours de construction.

7. Agriculture, Bois et forêts.

SAFER / Infos suite à la réunion tenue à Bulle le 26/02/26.

Concernant les terrains communaux faisant l'objet de baux, il est attribué :

✓ À Anthony Robbe, les parcelles suivantes :

D 373 bis = 7,2270 ha // D 373 = 9,8034 ha (2 parcelles provenant de Robbe Pascal)

ZK 34 = 3,1120 ha // D 373 = 6,6914 ha // D 373 bis = 7,2270 ha (les 3 provenant de Robbe Michel)

✓ À Mathéo Claudet, les parcelles suivantes :

ZC 80 = 4,40 ha // ZA 20 = 2 ha (2 parcelles provenant de Robbe Pascal)

ZC 80 = 2,3250 ha (provenant de Robbe Michel)

➤ Incivilités : Mise en place d'une caméra ?

Que ce soit au niveau du bac à verre ou du bac à tissu, il y a régulièrement des dépôts de produits qui n'ont absolument pas leur place à cet endroit, considéré par certains comme une déchèterie. Nous allons nous renseigner sur la réglementation et la tarification d'une pose de caméra.

➤ Demande d'achat d'une parcelle.

Un habitant nous a demandé la possibilité de lui vendre une partie de la parcelle ZI 160. Nous ne pouvons pas répondre favorablement car cette parcelle est classée UX au PLUI c'est-à-dire qu'elle est réservée aux équipements publics.
De plus à ce jour, cette parcelle fait l'objet d'un bail agricole.

➤ Club de l'amitié Bulle / Bannans.

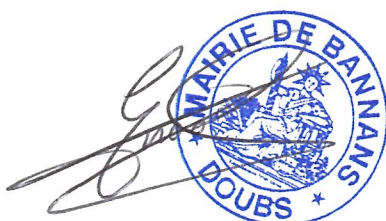
Une réflexion est nécessaire au sujet du repas des anciens qui ne se pratique pas de la même façon à Bulle et à Bannans.

➤ Motion pour le maintien du SYDED.

Compte tenu des difficultés rencontrées avec ce syndicat qui nous a attribué une subvention dérisoire lors de la mise en place des 3 candélabres solaires rue A. Claudet alors même qu'il annonçait soutenir les projets liés aux énergies renouvelables, il est décidé de ne pas signer cette motion.

La séance est levée à 21h30

Le Maire



OBJET : Subventions aux associations 2026

DCM_20260505_08

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Bannans décide d'attribuer les subventions suivantes aux associations pour l'exercice 2026 :

- | | |
|--|-------|
| ○ Ô FIL DES PREMAS – LE BARBOUX | 200 € |
| ○ ANCIENS COMBATTANTS - BANNANS | 200 € |
| ○ CLUB VAL DU DRUGEON – BULLE / BANNANS | 700 € |
| ○ AMICALE DES POMPIERS – Marais du Drugeon | 200 € |
| ○ DONNEURS DE SANG - FRASNE | 200 € |